



Municipalité de **Sainte-Anne-des-Lacs**

NETTOYEZ VOS ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES



PROTÉGEONS NOS LACS!

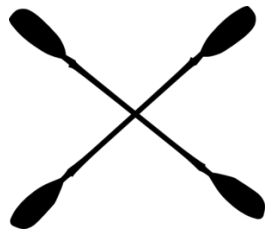
Service de l'Environnement

MERCI!



Municipalité de **Sainte-Anne-des-Lacs**

AVEZ-VOUS PENSÉ À NETTOYER VOS ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES?



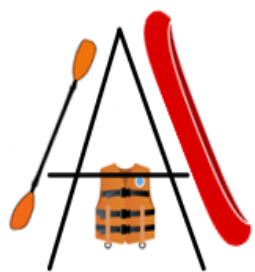
1. OBSERVER : Bien regarder les équipements nautiques pour des intrus.



2. ÉLIMINER : Retirer tous les organismes de vos équipements nautiques et en disposer dans une poubelle destinée à l'enfouissement (pas dans le compost).

3. NETTOYER :

- Nettoyer les équipements chez vous et/ou à l'extérieur de la rive pour éviter une contamination de l'eau.
- Frotter les équipements avec de l'eau de chez vous.
 - Tout savon utilisé doit être sans phosphate et sans produits toxiques.
- L'eau utilisée pour nettoyer vos équipements nautiques doit être disposée loin du plan d'eau et de la rive.

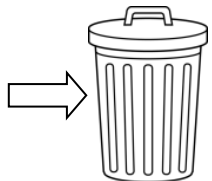


Bien ranger vos équipements nautiques dans l'accès pour que votre rive soit conforme

MERCI DE VOTRE SOUCI!

POURQUOI NETTOYER LES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES?

- ✓ Pour éviter l'envahissement des espèces étrangères.
- ✓ Pour éviter la contamination de nos plans d'eau et les garder en santé.
- ✓ **POUR CONTINUER À SE Baigner LONGTEMPS!**



N.B. : Faites attention aux plantes exotiques envahissantes dans l'eau.
Surtout le Myriophylle à Épi, Chataigne d'eau et Hydrocharide Grenouillette ainsi que les plantes exotiques envahissantes terrestres : la Renouée Japonaise, l'Herbe à Poux et l'Herbe à Puce.

Liens utiles : <http://crelaurentides.org>
<http://fihq.qc.ca>

Le Service de l'Environnement est toujours à votre disposition.

TRAVAILLONS ENSEMBLE POUR PROTÉGER NOS LACS!

N'hésitez pas de communiquer avec nous pour tous renseignements.

Votre Service de l'Environnement
(450)224-2675 poste 226 et 230

**N'oubliez pas que la tonte et l'entretien sont interdits dans les rives.
Gardons les conformes!**

